

[ACTUALITÉ]

AFRICAN GROWTH AND OPPORTUNITY ACT LE VOTE DU SÉNAT RAVIVE LES PERSPECTIVES D'EXPORTATION

LE VOTE FAVORABLE DU SÉNAT AMÉRICAIN OFFRE UNE NOUVELLE BOUFFÉE D'OXYGÈNE À L'AFRICAN GROWTH AND OPPORTUNITY ACT (AGOA). MAIS AVANT D'ENVISAGER UNE PROLONGATION DU DISPOSITIF JUSQU'EN 2028, UNE ÉTAPE DÉCISIVE RESTE À FRANCHIR : L'APPROBATION DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. POUR LES OPÉRATEURS DU SECTEUR, CETTE AVANCÉE EST NÉANMOINS ACCUEILLIE COMME UN VÉRITABLE SOULÈGEMENT APRÈS DES MOIS D'INCERTITUDE QUI ONT PESÉ SUR LEURS ACTIVITÉS ET ASSOMBRI LES PERSPECTIVES D'EXPORTATION VERS LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

ASHLEY ÉMILIE

90 voix contre 6. Le Sénat américain a envoyé un message clair sur l'avenir de l'AGOA. Il a adopté le texte H.R. 6500, qui prévoit de prolonger jusqu'à fin décembre 2028 le régime préférentiel accordé aux pays d'Afrique subsaharienne, sans en modifier les conditions actuelles. La mesure couvrirait également le dispositif relatif au Third-Country Fabric et le Regional Apparel Article Program. Reste maintenant à savoir si la Chambre des représentants suivra le même chemin.

Pour les exportateurs africains, ce vote pourrait changer la donne. À Maurice, les produits industriels devraient retrouver un accès en franchise de droits au marché américain. Près de 85 % des exportations du secteur pourraient ainsi bénéficier d'un taux nul dès l'entrée en vigueur du texte de loi prorogeant l'AGOA. La valeur concernée est estimée à environ USD 70 millions, soit Rs 3,2 milliards. Dans le même temps, le Vietnam, la Chine, le Bangladesh et l'Inde restent soumis à des droits de douane compris entre 10 % et 12,5 % sur le marché américain, ce qui place les exportateurs mauriciens dans une situation différente.

L'économiste Manisha Dookhony voit dans le vote du Sénat un signal politique d'une clarté. «Ce niveau d'adhésion, qui transcende les clivages partisans habituels, démontre que la prolongation de l'AGOA est perçue non comme une faveur ponctuelle, mais comme un instrument de stabilisation et de bénéfice mutuel pour les échanges commerciaux entre les États-



Unis et l'Afrique subsaharienne. Ce large consensus au Sénat revêt d'autant plus de poids que la Chambre des représentants avait déjà adopté le texte en février 2026 par une confortable majorité de 340 voix contre 54. Ce double feu vert législatif rend extrêmement probable une adoption définitive sans difficulté majeure, témoignant de la reconnaissance partagée de l'importance stratégique de ce programme», analyse-t-elle.

Le calendrier pourrait également jouer en faveur d'une promulgation avant les élections de mi-mandat, estime Manisha Dookhony. La Chambre des représentants doit examiner les amendements sénatoriaux à son retour de la pause estivale, en septembre 2026. Cette étape devrait être essentiellement technique. La signature présidentielle pourrait ensuite intervenir rapidement, offrant à l'administration un succès législatif bipartisan

et venant renforcer son bilan en matière de politique commerciale et de coopération internationale.

Paul Baker, président d'International Economics Consulting Group et de l'Africa Trade Foundation, partage cette analyse sur les perspectives du texte à la Chambre des représentants. Il estime que celui-ci a de bonnes chances d'y être approuvé. Il pointe toutefois une condition importante : la Chambre devra accepter la version du Sénat sans introduire d'importantes modifications. Sur le calendrier, il juge également élevée la probabilité d'une promulgation avant les élections américaines de mi-mandat. Il rappelle néanmoins que rien n'est acquis tant que le président n'a pas officiellement signé le texte. Surtout, au regard de la rhétorique et de la position adoptées par le président sur le commerce depuis son arrivée au pouvoir, Paul Baker estime que celui-ci pourrait

ne pas être favorable à l'AGOA et chercher à retarder le processus aussi longtemps que possible.

PRÉPARER L'APRÈS-AGOA DÈS MAINTENANT

Au terme de cette éventuelle prolongation de l'AGOA jusqu'en 2028, Maurice pourrait se retrouver dans un environnement commercial «sans filet de protection». Une perspective qui remet sur le devant de la scène la nécessité d'anticiper l'après-AGOA. L'an dernier, le pays avait évoqué la possibilité de négocier un accord de libre-échange (FTA) avec les États-Unis. Dans ce contexte, la question se pose : n'est-il pas temps de remettre cette proposition sur la table et d'engager des discussions concrètes avec Washington ?

Pour Paul Baker, entamer des discussions avec les États-Unis en vue d'un accord de libre-échange constituerait une

démarche particulièrement ambitieuse. L'intérêt principal pour Maurice serait d'attirer des investissements américains, de développer des activités de services administratifs et d'assurer un accès au marché américain pour les biens. Toutefois, Paul Baker se montre sceptique quant à l'intérêt que Washington pourrait porter à une telle initiative, compte tenu de ce que Maurice a à offrir aux États-Unis.

«*Sous l'administration Trump, la tendance a plutôt été inverse aux accords de libre-échange, y compris avec les marchés les plus proches des États-Unis, dont la taille est pourtant plusieurs milliers de fois supérieure à celle de Maurice. Le pays pourrait assumer les engagements nécessaires qu'exigerait un accord de libre-échange de type américain. Je ne m'attends cependant pas à ce que les États-Unis manifestent un intérêt particulier pour d'autres aspects que la suppression des taxes sur les services numériques, la levée des restrictions sur le commerce des services et l'ouverture de leur marché aux produits américains*», indique Paul Baker.

Manisha Dookhony relève, pour sa part, qu'il est impératif que Maurice exige davantage de ses partenaires commerciaux et cherche à garantir des échanges plus réciproques. Pour elle, le statu quo n'est plus envisageable à long terme. Engager dès maintenant des discussions exploratoires sur un accord de libre-échange bilatéral apparaît donc comme une démarche stratégique, voire une nécessité

pour Maurice. L'incertitude autour de l'application aux pays bénéficiaires de l'AGOA des nouveaux droits de douane renforce également les interrogations sur l'avenir du dispositif, fait entendre Manisha Dookhony. Les tarifs «réciproques», ainsi que ceux relevant de la Section 232 sur l'automobile, montrent que l'AGOA pourrait ne plus offrir les mêmes garanties à long terme. Pour Maurice, un accord bilatéral permettrait d'établir un cadre plus stable afin de préserver un accès compétitif au marché américain, de sécuriser les investissements et de renforcer la coopération sur les normes sanitaires, techniques et du travail. Il contribuerait également à limiter les barrières non tarifaires.

Un tel accord permettrait aussi à Maurice de mieux s'inscrire dans les priorités stratégiques américaines. Même sans disposer de minerais critiques, le pays pourrait notamment faciliter l'accès des entreprises américaines aux chaînes de valeur régionales et promouvoir une gouvernance transparente. Les négociations devraient également intégrer les enjeux liés au développement économique dans l'archipel des Chagos. «*Une initiative engagée suffisamment tôt pourrait être considérée par l'administration Trump comme un projet pilote de coopération économique, en cohérence avec l'approche du New Foreign Assistance Council (NFAC) en faveur d'une aide internationale plus ciblée*», précise Manisha Dookhony.



PAUL BAKER, (PRÉSIDENT D'INTERNATIONAL ECONOMICS CONSULTING GROUP ET DE L'AFRICA TRADE FOUNDATION)



MANISHA DOOKHONY (ÉCONOMISTE)

LA COMPÉTITIVITÉ PRÉSERVÉE

Le maintien du mécanisme de Third-Country Fabric permet aux entreprises mauriciennes de s'approvisionner en tissus auprès de pays situés en dehors de la zone AGOA, ce qui représente un élément important de leur chaîne d'approvisionnement. Pour Manisha Dookhony, cette disposition constitue un pilier de la compétitivité mauricienne. Le mécanisme est maintenu, mais avec des exceptions notables. L'Afrique du Sud n'y a désormais plus droit en raison de son stade de développement plus avancé. Maurice, en revanche, peut toujours en bénéficier, car le pays est considéré comme un «modèle de réussite sous l'AGOA» et comme un «Petit État insulaire en Développement (PEID)». Cette distinction est fondamentale, puisqu'elle valide la stratégie adoptée par Maurice et reconnaît sa bonne gouvernance économique. La remise en cause de cette flexibilité, comme le redoutent ses opposants, supprimerait l'incitation pour les entreprises à investir dans l'ensemble de la chaîne de valeur textile à Maurice.

Pour l'industrie locale, une telle évolution imposerait une contrainte importante sur les coûts et les délais, tout en réduisant sa marge de manœuvre face à des concurrents bénéficiant d'accords similaires. Le choix de maintenir cet avantage pour Maurice, tout en le retirant à l'Afrique du Sud, constitue ainsi un signal des États-Unis. Il distingue les partenaires qui, comme Maurice, ont su tirer parti du programme de manière vertueuse. Dans cette logique de coopération renforcée, le New Foreign Assistance Council souligne également l'importance de règles commerciales prévisibles afin de favoriser les investissements productifs.

WENSUM : MAINTENIR DES PERSPECTIVES APRÈS 2028

Wensum accueille favorablement la perspective d'une prolongation de l'AGOA jusqu'en 2028. Pour Avinash Goburdhun, son Managing Director, cette échéance apporte enfin davantage de visibilité aux entreprises mauriciennes exportant vers les États-Unis, mais aussi à leurs clients américains, qui ont eux-mêmes dû composer avec l'incertitude autour des conditions d'accès au marché.

Cette prolongation ne règle toutefois pas la question de l'après-2028. Deux options devront être examinées : la conclusion d'un accord commercial bilatéral entre les États-Unis et Maurice ou la mise en place d'une nouvelle version de l'AGOA offrant une perspective de long terme sur le marché américain. Avinash Goburdhun estime que deux années sont une période relativement courte pour un industriel. «*À court terme, Wensum continuera donc à honorer ses commandes. En revanche, les décisions importantes en matière d'investissements et d'initiatives commerciales dépendront de la visibilité qu'aura l'entreprise au-delà de 2028*».

Dans cette réflexion, le «Third-Country Fabric» devra également trouver sa place. Deux possibilités se présentent : maintenir ce dispositif, éventuellement avec une période de transition avant sa suppression, ou le conserver durablement. Pour Avinash Goburdhun, son avenir mérite d'être examiné à la lumière des résultats obtenus dans le cadre de l'AGOA. Le mécanisme n'a pas suffisamment encouragé les investissements industriels dans la filature et le tissage au sein des pays africains bénéficiaires. Dans les faits, les tissus utilisés dans le cadre du «Third-Country Fabric» proviennent principalement d'Asie. Pour Wensum, qui travaille notamment avec des tissus en laine, cette situation ne représente toutefois pas une contrainte majeure à ce stade.



AVINASH GOBURDHUN (MANAGING DIRECTOR DE WENSUM)

FAIRY TEXTILES : PLANIFIER AVEC PLUS DE VISIBILITÉ

FAIRY Textiles accueille cette avancée avec satisfaction et soulagement. Le vote favorable du Sénat américain constitue un signal politique en faveur de la continuité des relations commerciales entre les États-Unis et l'Afrique. Active sur le marché américain, l'entreprise considère que l'AGOA ne se limite pas à un avantage tarifaire. Le dispositif influence aussi le sourcing, la fixation des prix, la planification de la production et les engagements pris par les acheteurs.

Pour Hans-Khemraj Bhowaneedin, directeur de Fairy Textiles, cette visibilité est particulièrement importante dans le textile, où les décisions se prennent plusieurs mois à l'avance. «*Développement des produits, sourcing des tissus et accessoires, approbations, échantillonnage, réservation de capacités, production et expédition nécessitent une visibilité suffisante. La perspective*



HANS-KHEMR AJ BHOWANEEDIN
(DIRECTEUR DE FAIRY TEXTILES)

d'une prolongation jusqu'à fin 2028 apporte donc une marge de sécurité appréciable. Elle peut contribuer à sécuriser les programmes existants, à renforcer la crédibilité de Maurice pour attirer de nouvelles commandes américaines et de nouveaux investissements, et à soutenir les décisions d'investissement, de recrutement et de formation», confie-t-il.

Il ajoute que cette pro-

longation offre une marge de manœuvre aux entreprises, mais elle ne constitue pas une réponse définitive aux incertitudes liées à l'accès au marché américain. Tant que le processus législatif américain n'est pas achevé, la prudence est de mise. Hans-Khemraj Bhowaneedin estime donc que Maurice doit mettre cette période à profit pour préparer l'après-AGOA et rechercher un cadre commercial plus stable et prévisible avec les États-Unis. Cette visibilité à plus long terme est également déterminante pour les industriels, fait-il entendre. Des commandes connues sur 12, 18 ou 24 mois leur permettraient de mieux sécuriser leurs matières premières, de planifier leurs capacités et d'engager leurs investissements avec davantage de confiance.

Autre point important pour Hans-Khemraj Bhowaneedin : le maintien du Third-Country

Fabric, qui reste crucial pour l'habillement mauricien. Cette disposition permet de sélectionner les matières les plus adaptées auprès de fournisseurs internationaux, tout en réalisant à Maurice la confection et une part importante de la valeur ajoutée. Sans cette flexibilité, certains programmes seraient plus difficiles à produire localement. Les acheteurs pourraient alors privilégier des pays asiatiques disposant de chaînes d'approvisionnement plus vastes et économiquement plus compétitives. Pour le directeur de Fairy Textiles, la capacité de Maurice à combiner son savoir-faire industriel avec une chaîne d'approvisionnement mondiale reste donc essentielle. «*Pour un petit producteur comme Maurice, cette souplesse permet de répondre aux exigences du marché américain tout en maintenant une activité de production locale.*»

MAC'ALLAN LTÉE : REPENSER LE MODÈLE MANUFACTURIER POUR SOUTENIR LE TEXTILE

Pour Mac'Allan Ltée, la perspective d'une prolongation de l'AGOA jusqu'en 2028 apporte une visibilité bienvenue. Les renouvellements limités à six mois ou à un an compliquaient jusqu'ici les projections à long terme de l'entreprise. Selon son directeur, Jean Claude Ip Man Pun, une échéance fixée à 2028 permettrait désormais de mieux planifier la production et, surtout, d'avoir davantage de visibilité sur la rentabilité.

Cette perspective intervient toutefois dans un contexte où les difficultés restent nombreuses. Mac'Allan Ltée n'exporte plus depuis l'année dernière et doit désormais composer avec une autre incertitude : la réaction de ses clients lorsqu'elle leur présentera de



nouveaux prix. La hausse des coûts de production pèse directement sur sa compétitivité. La dépréciation de la roupie face aux principales devises renchérit certains coûts, tandis que les matières premières sont également devenues plus coûteuses. À cela s'ajoute un coût de la main-d'œuvre jugé élevé. «*Le*

soutien accordé au fret, désormais porté à 40 %, ne suffit pas à absorber l'ensemble de ces contraintes. Je privilégie ainsi le marché local, tout en conservant quelques clients à l'étranger», précise Jean Claude Ip Man Pun.

Jean Claude Ip Man Pun estime qu'une transformation en profondeur est nécessaire pour redonner de l'élan à l'industrie manufacturière, particulièrement au textile. Les petites et moyennes entreprises doivent composer avec des coûts élevés, tandis que la concurrence internationale réduit leur marge de manœuvre. Dans ces conditions, l'accès préférentiel au marché américain constitue un atout, mais il doit s'accompagner de mesures permettant aux entreprises mauriciennes de retrouver une compétitivité durable. La prolongation jusqu'en 2028 apporte ainsi davantage de visibilité, sans pour autant régler les difficultés structurelles auxquelles le secteur reste confronté.